

Charte des événements autour du livre et de la lecture dans les Hauts-de-France

Objectif n°1 : Proposer un projet artistique et culturel



Pourquoi ?

C'est le projet artistique et culturel qui fait l'identité, la personnalité et la spécificité d'un événement par rapport à un autre.

Comment ?

- En définissant une programmation fondée sur des choix ;
- En renouvelant régulièrement la programmation ;
- En mettant les œuvres, leurs auteurs et les éditeurs au cœur de la programmation.

Objectif n°3 : S'inscrire dans son territoire



Pourquoi ?

Il s'agit de répondre aux enjeux spécifiques du territoire et de mobiliser les compétences locales.

Comment ?

- En se concertant avec les politiques territoriales ;
- En sollicitant les partenaires sociaux, éducatifs, économiques, culturels et touristiques ;
- En s'appuyant sur les réseaux de lecture publique ;
- Une attention particulière est portée aux acteurs du livre et de la lecture du territoire.

Objectif n°2 : Respecter les droits fondamentaux et les dispositions légales



Pourquoi ?

Un événement se doit de garantir les conditions d'accueil, d'assurances et de sécurité de ses invités et du public.

Comment ?

- En se soumettant aux obligations administratives, sociales et fiscales ;
- En agissant avec équité entre tous les partenaires ;
- En observant l'égalité homme-femme ;
- En s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Objectif n°4 : Favoriser l'accessibilité de l'événement



Pourquoi ?

Événement de proximité, une manifestation autour du livre doit pouvoir accueillir tous les publics (jeune public, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.).

Comment ?

- En aménageant des accès adaptés ;
- En diversifiant son offre en livres (livres de poche, livres jeunesse, livres grands caractères, livres audio, langues étrangères...);
- En proposant des formes de rencontres adaptées.

Objectif n°5 : Participer à la médiation des publics



Pourquoi ?

La médiation en amont est essentielle et sensibilise le public aux œuvres et aux invités. Elle contribue à porter l'événement auprès des amateurs de livres comme des publics les plus éloignés de la lecture.

Comment ?

- En proposant des actions récurrentes ;
- En travaillant en relai des bibliothèques, des librairies et des acteurs socioculturels qui œuvrent toute l'année auprès des publics ;
- En adaptant la communication à ses publics.

Objectif n°6 : S'inscrire dans l'écosystème du livre et de la lecture



Pourquoi ?

Il s'agit de réunir et de fédérer les acteurs du livre d'un territoire dans le respect des spécificités de chacun.

Comment ?

- En mobilisant les compétences respectives de chaque métier ;
- En privilégiant les auteurs et maisons d'édition à compte d'éditeur ;
- En rémunérant toute prestation de médiation et de création à sa juste valeur ;
- En prenant à sa charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de ses invités.

Objectif n°7 : Commercialiser le livre dans le respect de la loi sur le prix unique du livre



Pourquoi ?

En France, la loi sur le prix unique du livre, instaurée par Jack Lang, alors ministre de la Culture, en 1981, encadre la vente des livres.

Comment ?

- En définissant les règles de commercialisation et de partenariat avant l'événement entre les librairies, les maisons d'édition, les bourses aux livres ;
- En confiant les ventes de livres à un libraire de proximité (librairie indépendante ou maison de la presse).

Pour toute information relative à cette charte, nous vous invitons à contacter
Adeline Poivre, responsable du pôle Vie littéraire :
agenda@ar2l-hdf.fr - 03.21.15.69.72